

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du vendredi 15 octobre 2021

Présents :

Enseignants : Pour Ver : Mmes Clara, Croisy
Pour Eve : Mmes Torrez, Lambret et Mr Vallée

Parents d'élèves : Mmes Ruinaud, Sainte Beuve, Detraille, Pasquier

Municipalités : Pour Eve : Mr Pétilion, Mme Vilaine
Pour Ver : Mr Gast, Mme Coelle

DDEN : Mr Siscaro

Absents excusés : Mme Maskara (Inspectrice de l'Éducation Nationale)

Présentation des différentes personnes présentes au Conseil d'École (tour de table).

DRAPPEL DU FONCTIONNEMENT ET DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

1) COMPOSITION

a) Voix délibérative

- Président : directeur d'école
 - Maire ou son représentant et un conseiller municipal (désigné par le conseil municipal).
 - Maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil.
 - Un maître du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école.
 - Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
 - Le délégué départemental de l'Éducation nationale
- L'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

b) Voix consultative

- Les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire.
- Les infirmières scolaires et les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles.
- Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.
- Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

2) LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur :
 - *les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.
 - *l'utilisation des moyens alloués à l'école.
 - *les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.
 - *les activités périscolaires.
 - *la restauration scolaire.
 - *l'hygiène scolaire.
 - *la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Statue sur la partie pédagogique du projet d'école.
- Adopte le projet d'école.

-Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

-Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

3)LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil. A l'issue du conseil d'école, le président établit le procès-verbal de la réunion, le signe, le fait contresigner par un secrétaire de séance. Il est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à l'Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription, un exemplaire aux maires, un exemplaire est remis aux représentants de parents et au DDEN et un exemplaire est affiché aux portes des deux écoles.

Dates prévues pour les prochains conseil d'école :

Vendredi 18 mars 2022 et vendredi 17 juin 2022.

Rappel: Nous demandons aux parents d'élèves de donner les questions aux enseignants 15 jours avant ces dates.

Les enfants ne sont pas admis lors des conseils d'école.

II)EFFECTIFS ET REPARTITIONS

Les directrices des deux écoles sont respectivement Mme Clara pour Ver et Mme Torrez pour Eve.

Classe de PS/MS : (15 PS et 7MS): Mme Clara

Classe de MS/GS : (7 MS et 16 GS) : Mme Croisy

Classe de CP/CE1 : (10 CP et 8 CE1) : Mme Torrez

Classe de CE1/CE2 : (9 CE1 et 14 CE2) : Mme Lambret

Classe de CM1/CM2 : (16 CM1 et 7 CM2) : Mr Vallée

III)AMENAGEMENT ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Vote à main levée : le règlement type départemental de l'Oise a été présenté au Conseil d'Ecole. Des points ont été ajoutés au règlement et adaptés à chaque école. **Le règlement a été adopté à l'unanimité.** Le règlement sera consultable et affiché dans son intégralité dans les 2 écoles.

Le lien <http://crepy.ia60.ac-amiens.fr/spip/spip.php?article411> est consultable par les parents. Un coupon réponse devra être retourné signé à l'école.

La Charte de la Laïcité a été présentée au conseil d'école et sera distribuée pour signature en même temps que le règlement intérieur.

IV)ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Pour Eve :

Nombre d'électeurs : 108, nombre de votants:83, suffrages exprimés:72, bulletins blancs et nuls :11, soit une participation de 76,85 %

Titulaires : Mme Ruinaud Nathalie, Mme Petillon Pauline, Mme Pasquier Virginie

Suppléants : Mme Le Meur Marie, Mme Vailler Marie

Pour Ver :

Nombre d'électeurs:87 ; nombre de votants:54, suffrages exprimés : 50, bulletins blancs et nuls :4, soit une participation de 62,07 %

Titulaires : Mme Guérin Lorelei , Mme Sainte Beuve Carine

Suppléants : Mme Detraille Eva, Mme Jaguin Alexanne

V)ACTIVITES SPORTIVES ET EDUCATIVES ET PROJETS

-Piscine :

Pour les 3 classes de l'école de Eve du mardi 7 décembre 2021 au vendredi 28 janvier 2022 tous les mardis et vendredis matins.

-Evaluations nationales CP/CE1:Les élèves de CP /CE1 ont passé des évaluations nationales dans les semaines du 13 septembre au 24 septembre 2021. Les enseignants recevront les familles individuellement pour restituer les résultats.

De nouvelles évaluations auront lieu pour les CP en janvier 2022.

-Les CE2 ont également 2 évaluations en français et en mathématiques (lecture fluence et calcul mental) effectuées du lundi 27 septembre au 1^{er} octobre 2021.

-Les GS ont passé des évaluations nationales en français et en mathématiques.

-Le photographe est passé le **mardi 5 octobre 2021** pour effectuer la photographie de classe.

-Le jeudi 7 octobre : L'adjudant-chef Bartier du peloton de gendarmerie de Nanteuil est venu à Eve mettre en place le permis internet (programme de prévention pour un bon usage d'internet/compétences à valider en cycle 3), et répondre aux questions des enfants sur ce sujet. Durant l'année scolaire, les élèves vont traiter

l'ensemble du code et passer un test sous forme de QCM avec Mr Bartier afin de valider et d'obtenir leur permis. Celui-ci sera remis lors d'une cérémonie courant mai en présence des maires , gendarmes, parents et partenaires du projet (Axa).Les dates du 13 mai ou du 20 mai vont être soumises à Mr Bartier et en fonction de sa disponibilité, la date sera arrêtée.

- Un exercice de simulation incendie a été effectué le **vendredi 24 septembre 2021** à l'école de Eve . A l'école **maternelle** de Ver Sur Launette, il a eu lieu le **mardi 28 septembre**. .RAS.

Un exercice PPMS (intrusion) aura lieu avant les vacances de la Toussaint.

-Sortie scolaire: En fonction de la crise sanitaire, les élèves de l'école de Eve iraient à Provins pour une journée découverte à la cité médiévale le mardi 3 mai 2022.

-Etat des comptes des coopératives scolaires

A Eve : 1974,98 € au 15 octobre 2021

A Ver : 1550,77 € au 15 octobre 2021

VI)PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE :

Quelle que soit la situation sanitaire, et en fonction des consignes données à ce moment-là, la scolarité des enfants ne sera pas interrompue. Le plan de continuité pédagogique prévoit les différentes situations possibles : école à distance complètement ou en partie, des groupes d'élèves sont déjà constitués, un planning est préparé sur la semaine. Les enseignants ont les coordonnées (mail,tel) des parents pour rester en contact avec eux.

VII) QUESTIONS DIVERSES :

QUESTIONS AUX ÉCOLES :

-Quels sont les projets et sorties prévus pour l'année scolaire ?

Ceci a été évoqué plus haut.

-Quels sont les créneaux d'Education physique et sportive/ motricité pour les classes de maternelles ? Y a-t-il des freins à la mise en place de l'activité physique et sportive ?

REPONSE :

Jusqu'à maintenant, les maternelles n'avaient pas les locaux disponibles à cause du protocole sanitaire (désinfection et mise en place de la cantine). De plus, il était interdit de faire du sport en intérieur.

Certaines activités sportives ont eu lieu dehors en fonction de la météo. Dorénavant les enseignantes vont reprendre les activités sportives de façon régulière.

Après concertation avec la mairie de Ver les lundis et jeudis matins les PS/MS feront sport dans la salle avant 10h. Les mardis après-midi et les vendredis après -midis, ce seront les MS/GS qui pourront disposer de la salle à partir de 15h15.

Pour les mairies:

-Les repas à la cantine peuvent-ils être annulés à la dernière minute en cas de grève annoncée après le délai limite d'annulation ? (sachant que les personnels grévistes ne sont pas dans l'obligation de prévenir à l'avance). La mairie peut-elle faire une information aux parents à ce sujet ? et préciser les conditions d'annulation des repas et notamment l'heure limite d'annulation le matin ?

-Dans le cas où, il était trop tard pour annuler le repas, les parents ont-ils la possibilité de venir récupérer le repas ?

-En cas de grève des enseignants, y a-t-il bien un accueil des élèves ?

-Est-il possible d'informer les parents des modes de décision pour le choix du prestataire cantine (appel d'offre) et des décisions prises concernant les tarifs (et la raison de leur augmentation) ?

-Les petits ont-ils accès à des WC adaptés sur tous les temps périscolaires ?

-La mise en place d'une aide aux devoirs est-elle envisageable ? qui est autorisé à le faire ? S'il y a des frais qui prend en charge ? Comment cela se passe-t-il ailleurs ?

-Est-ce envisageable d'avoir une réflexion sur une tarification du périscolaire le soir par tranche horaire, comme cela se fait dans d'autres communes ?

REPONSES :

-Concernant la récupération des repas par les familles en cas d'annulation trop tardive, ce n'est pas possible à cause des mesures sanitaires. Le surplus est de toute façon redistribué aux autres enfants et la nourriture n'est pas jetée.

-Pour annuler les repas, il est possible de le faire UNIQUEMENT avant 9h la veille donc ce n'est pas possible d'annuler les repas le jour même. Tous ces points sont de toute façon précisés dans le règlement de la cantine que les familles ont signé en début d'année.

-La mairie communique de plus en plus par mail avec les familles.

-En cas de grève des enseignants, un accueil des élèves est possible en maternelle mais pas en élémentaire.

-Concernant l'augmentation des tarifs, la mairie fait appel à un prestataire qui propose ses tarifs pour plusieurs années, il y a eu cette année une augmentation de 10 % des tarifs, la mairie a pris à sa charge cette augmentation et n'a répercuté sur les familles que 2 %.

Une information peut être diffusée aux familles pour expliquer cette hausse des tarifs.

-Les petits ont accès aux petits toilettes pendant le périscolaire.

-Concernant la tarification du périscolaire, pour pouvoir faire un tarif au temps passé, c'est assez difficile à mettre en place. Il faudrait avoir un système informatique qui permet de pouvoir enregistrer l'heure exacte de sortie de l'enfant. La part du goûter est fixe. A réfléchir.

-L'aide aux devoirs se fait surtout dans les grandes communes. Il faudrait faire passer un sondage pour savoir le nombre de familles intéressées, savoir qui prend en charge les coûts. A voir.

VII) TRAVAUX ET REMERCIEMENTS

A EVE :

Remerciements :

-La mairie et Mr Vuillamier pour la réfection de cagibi.

-Mme Lambret remercie Mr Vuillamier et Mme Bocquet pour avoir vidé sa classe pendant les vacances scolaires.

-La sonnette.

-Les enseignants remercient l'ARPE pour avoir fait un don à l'école (10 euros par enfant et 75 euros pour le concours kangourou)

Demandes :

-De mettre la plaque « école » au dessus de la boîte aux lettres.

-De mettre un récupérateur d'eau avec une gouttière pour le petit préau.

-De mettre des entourages en bois le long des massifs.

-Mr Vallée informe la mairie que les fenêtres de sa classe deviennent très difficiles à ouvrir et sont en très mauvais état.

- Prévoir de remplacer les sous-mains pour toutes les classes l'année prochaine.

A VER SUR LAUNETTE :

Remerciements :

-Les enseignantes remercient la municipalité pour l'achat du micro onde et du four.

-Les enseignantes remercient l'ARPE pour avoir fait un don de 10 euros par enfant à l'école.

Demandes :

-Nettoyage du local à vélos et patinettes, et vérification de ceux-ci.

-Disponibilité de la salle de motricité. Jusque quelle heure ? 10h15 comme avant ?

-Internet dans la classe des MS/GS.

-Panneaux de liège pour les affichages dans la classe de MS/GS.

-Poignée de la porte vers la salle polyvalente.

-Tracé d'une ligne au fond de la cour pour la délimiter.

-Néons classe PS/MS.

-Ampoule à changer dans la salle de la photocopieuse.

-Demande d'achat de casseroles et de maniques pour la nouvelle cuisinière.

Madame Torrez
Directrice à Eve



Madame Clara
Directrice à Ver



Madame Ruinaud
Représentante des parents à Eve



Madame Sainte Beuve
Représentante des parents à Ver

